

DES PRATIQUES DE SOIN À LA PROFESSION

Antiquité : premières pratiques de soin
Moyen Âge : soin et charité
Communautés religieuses
Hôtels-Dieu
Fin XVIIIe-XIXe : laïcisation progressive
Besoin d'un personnel formé



XIX : PROFESSIONNALISATION

Progrès scientifiques et médicaux transforment progressivement les pratiques de soin.

Hygiène, antiseptie, aseptie
Pasteur : micro-organismes
Transformation des hôpitaux



Bourneville : formation laïque
1878 : école à la Salpêtrière

FLORENCE NIGHTINGALE

Infirmière britannique 1820-1910
Action marquante pendant la guerre de Crimée
Importance à l'hygiène et l'environnement
Observation des malades
Recueil et analyse des données
Utilisation des statistiques



Formation structurée
1860 : Nightingale Training School

PROFESSIONNALISATION EN FRANCE

Anna Hamilton, médecin

- Bordeaux
- développe une formation professionnelle des gardes-malades inspirée de Florence Nightingale

Léonie Chaptal

- création d'une maison-école formation des infirmières
- structuration de la profession

1922 : reconnaissance nationale
Brevet de capacité professionnelle
Titre d'infirmière diplômée de l'État français



DU STATUT AU RÔLE PROPRE

1946 : reconnaissance légale de la profession

La profession infirmière est définie dans le Code de la santé publique. L'infirmière est alors principalement définie par la réalisation de soins prescrits par un médecin : son autonomie professionnelle reste limitée.

1978 : reconnaissance du rôle propre

La loi reconnaît que l'infirmier peut réaliser des soins non seulement sur prescription médicale, mais également dans le cadre du rôle propre qui lui est dévolu.

Certaines décisions et interventions relèvent désormais de l'initiative et de la responsabilité infirmières.



HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE

Les pratiques de soin se sont progressivement professionnalisées sous l'influence des évolutions scientifiques, sociales et législatives.

AFFIRMATION DU RÔLE INFIRMIER

1981-1984 : le rôle infirmier se précise

Les textes réglementaires précisent progressivement le rôle propre et les soins relevant de la responsabilité infirmière.

1993 : le diagnostic infirmier. Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier identifie les besoins de la personne, pose un diagnostic infirmier, formule des objectifs de soins, met en œuvre les actions appropriées et les évalue.

2002 : évolution du cadre professionnel

Un nouveau décret actualise les actes professionnels et l'exercice infirmier. La prise en soin s'inscrit dans une approche globale de la personne.

2006 : création de l'Ordre national des infirmiers

Une nouvelle étape dans la structuration et la représentation de la profession.



UNIVERSITARISATION

2009 : réforme de la formation infirmière

La formation s'organise désormais autour d'un référentiel d'activités et de compétences, avec une alternance entre enseignements théoriques et formation clinique.

Elle accorde une place importante au raisonnement clinique, à l'analyse des situations professionnelles et à la posture réflexive.

Le diplôme d'État d'infirmier s'inscrit dans le système universitaire européen LMD (licence-master-doctorat) et confère le grade de licence, correspondant à 180 ECTS.

Cette réforme constitue une étape majeure dans l'universitarisation de la formation infirmière.



ÉLARGISSEMENT DES COMPÉTENCES

Au fil des années, le champ d'intervention infirmier s'élargit progressivement, notamment dans les domaines de la prévention, de la vaccination, de la prescription de certains produits et dispositifs médicaux, de la coordination des parcours et de la coopération interprofessionnelle.

2018 : création de la pratique avancée

L'infirmier en pratique avancée (IPA), titulaire d'une formation universitaire de niveau master, dispose de compétences élargies dans des domaines définis par la réglementation.



2025-2026 : UNE NOUVELLE ÉTAPE

2025 : nouvelle définition de la profession

La loi du 27 juin 2025 redéfinit les missions et le champ d'exercice infirmier. Elle reconnaît notamment la consultation infirmière, le diagnostic infirmier et la possibilité de prescrire certains produits de santé et examens complémentaires, dans un cadre réglementé.

2026 : évolution des compétences et de la formation

De nouveaux textes précisent les actes, soins et prescriptions relevant de l'exercice infirmier. En parallèle, un nouveau référentiel de formation entre en vigueur à la rentrée 2026, organisé autour de 5 domaines de compétences.

